



Commune de BARDOUVILLE

Canton de Barentin

Seine-Maritime

Compte rendu du Conseil municipal du 14 septembre 2017

Présents :

Franck ROGER, Annie PETITON, Francis MALANDAIN, Joël BERTHELEMY, Frédéric DURAND, Corinne DUBOIS, Joëlle LEFRANCOIS, Marie-Pierre GAUBERT, Delphine HEBERT (19H30), Dominique ROUSSEAU (19H30)

Absents :

Pierrick LECLERC, Mathieu BRUNET

Pouvoirs:

Sandrine LORIOT VAUQUELIN pour Dominique ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2017

2) Urbanisme

- Délibération portant sur une cession à titre gratuit, autorisant Mr le Maire à acquérir 22 parcelles figurant sur le projet d'acte notarial établi par maître Chombart-Rieffel.

3) Gestion du personnel

a) Création d'un poste en contrat à durée déterminée

b) Pour information :

Conséquence des choix gouvernementaux sur la capacité de la commune à développer sa politique municipale future.

Conséquence sur la capacité de la commune à appliquer certaines décisions gouvernementales.

4) Panorama des commissions

a) Commission Gestion du patrimoine, des espaces publics et réseaux

Délibération autorisant la signature d'un droit de forage avec la société FCH sur les chemins communaux traversant les parcelles en cours d'exploitation sur les terres du moulin à vent.

b) Commission enfance-jeunesse-vie associative-culture et scolarité

Délibération portant sur les subventions aux associations.

- Comité des fêtes
- Anciens combattants
- AFEM

Délibération portant sur la participation de la commune au centre de loisirs de Berville sur Seine (Dynamic Club).

Délibération portant sur la Fond d'aide aux Jeunes (FAJ).

5) Questions diverses

Informations sur la prochaine réunion publique du 22 septembre 2017 concernant l'évolution de la réforme des rythmes scolaires.

COMPTE-RENDU

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2017

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2017 n'étant pas établi, il est impossible d'en donner lecture et de l'approuver.

2) Urbanisme

Délibération portant sur une cession à titre gratuit, autorisant Monsieur le Maire à acquérir 22 parcelles figurant sur le projet d'acte établi par Maître Chombart-Rieffel.

Il s'agit des parcelles cadastrées situées sur la zone1 d'exploitation des carrières FCH. L'extraction étant terminée et conformément à l'arrêté préfectoral, les parcelles deviennent propriété de la commune. Il convient de régulariser cette cession par FCH au bénéfice de la commune par un acte notarié.

Délibération acceptée à l'unanimité

3) Gestion du personnel

a) Création d'un poste en contrat à durée déterminée

Pour information :

Impact des choix gouvernementaux de cet été sur la capacité de la commune à développer sa politique municipale future.

Le gouvernement a, entre autre, fortement réduit les critères d'éligibilité aux contrats CAE. Seuls les bénéficiaires du RSA peuvent prétendre à un poste d'animateur sous contrat CAE au sein d'une collectivité ou association.

Afin de pourvoir les postes occupés auparavant par un agent en emploi d'avenir et un agent en CAE, 2 créations de poste en CDD son soumis à délibération:

- 1 de 28 heures
- 1 de 13 heures

Les 2 contrats ont une durée de 11 mois.

De plus, nous sommes dans l'obligation de créer un nouveau poste en CDD de 20 heures pour conserver le poste de l'agent en charge de l'entretien des locaux pour lequel l'Etat refuse son renouvellement en CAE.

Ces actions auront pour conséquence d'augmenter la masse salariale de 58% à 62% environ.

Information sur les conséquences résultant des décisions gouvernementales et la capacité de la commune à y répondre

En plus des conséquences sur l'emploi (voir paragraphe précédent) le gouvernement laisse le choix aux communes de maintenir ou non la semaine de 4 jours et demi.

Les aides octroyées pour la mise en place des TAPS ne sont pas confirmées si la commune fait le choix de maintenir la semaine de 4 jours et demi.

Il en résulte un surcoût important pour la commune.

La remise en cause des TAPS doit être envisagée.

Monsieur le Maire précise que, si les budgets 2017 et 2018 sont maîtrisés, il faut craindre pour 2019.

Délibération acceptée à l'unanimité

4) Panorama des Commissions

a) Gestion du patrimoine espaces publics et réseaux

Délibération autorisant la signature d'une convention relative à un droit de fortage avec la société FCH concernant les chemins communaux traversant les parcelles en cours d'exploitation sur les terres du Moulin à Vent.

Compte-tenu que des chemins communaux traversent les parcelles en cours d'exploitation par FCH, ces derniers doivent à la commune un droit de fortage évalué par rapport au volume des matières extraites sur lesdits terrains. Le montant de 14000€ est garanti. En fonction des cubatures réelles, la commune pourrait bénéficier d'un versement supplémentaire.

C'est une aide bienvenue pour les finances communales.

Délibération acceptée à l'unanimité

b) Enfance, Jeunesse, Vie associative, Culture et Solidarité

Délibération portant sur les subventions aux associations

- . Comité des Fêtes
- . Anciens Combattants
- . AFEM

Comité des Fêtes :

Malgré l'absence d'un bilan financier, remplacé par un état des dépenses incomplet et un état de recettes où ne figure pas, entre autres, le solde R-1 et le montant de la subvention 2016, le Conseil décide d'octroyer le même montant que l'année précédente, soit 2250€. Cette décision a pour but de sauver la Saint Michel 2017. Tout le Conseil s'accorde à dire que l'équipe actuelle du Comité des fêtes, dont la bonne volonté n'est pas mise en cause, doit être accompagnée dans son action et épaulée dans sa gestion administrative.

Il est constaté que l'offre événementielle est très importante tout au long de l'année et que 3 associations (Comité des fêtes, Accueil et Loisirs, ASCB) œuvrent dans le même registre. Leur fusion permettrait une mutualisation des moyens humains et matériels.

Dominique ROUSSEAU souhaiterait une participation plus importante des autres associations lors de la Saint-Michel.

Les Anciens Combattants n'ont pas touché de subvention en 2016. Les documents fournis font ressortir une gestion saine et un projet de voyage. L'ensemble du Conseil décide l'octroi d'une subvention de 250€.

Pour l'AFEM il est octroyé une subvention de 250€.

Pour mémoire :

Accueil et Loisirs	500€
USPI	1500€+200€
Jumelage	100€
Paniers	200€
Ânerie de Beaulieu	200€

1 non votant : Francis MALANDAIN, 1 abstention: Annie PETITON , 9 pour

Délibération portant sur la participation de la commune au Centre de Loisirs de Berville sur Seine.

La participation 2017 a été moindre. 7 Bardouvillais ont fréquenté le Centre soit 78 heures. Il est donc versé une participation de 429€.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération 2017 au FAG

FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes).La participation est fixée suivant le nombre d'habitants. Le montant s'élève à 155,71€.

Délibération adoptée à l'unanimité

5) Questions diverses :

- Monsieur le Maire avec le soutien de la Commission Enfance, Jeunesse, Vie Associative, Culture et Solidarité va diligenter une enquête auprès des parents d'élèves de l'école de Bardouville afin de connaître les souhaits de chacun s'agissant du maintien ou non de la semaine de 4 jours et demi.

Une réunion publique programmée le vendredi 22 septembre à 18 heures permettra de renseigner les intéressés avant de faire leur choix.

- Franck ROGER demande à inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire sur les modalités de participation financière de la Métropole à la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Inscription à l'ordre du jour acceptée à l'unanimité

Délibération portant sur convention de mise à disposition de services de distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés.

La Métropole fait savoir que le magazine « Distri Astuces » est peu et mal distribué à l'échelle de la Métropole.

Pour garantir une bonne distribution, cette convention permet d'encadrer les modalités de distribution.

Concernant Bardouville, toutes publications relatives aux déchets seront distribuées en même temps que le Corset Rouge

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention avait été signée avec la Métropole pour la distribution de documents d'information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés. Cette dernière est arrivée à échéance, il demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de cette dernière

Le conseil autorise Mr le maire à signer cette convention

Délibération acceptée à l'unanimité

- Franck ROGER demande à inscrire à l'ordre du jour une délibération supplémentaire portant sur une décision modificatrice.

Inscription à l'ordre du jour acceptée à l'unanimité

Délibération portant sur une décision modificatrice permettant sur la régie Transport de transférer 2500€ du compte 648 (Autres charges de personnel) au compte 61551 (Matériel Roulant).

Délibération acceptée à l'unanimité